

Décision

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'opérateur-trice de maintenance, BAP G, organisé par l'Université de Toulouse.

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 autorisant l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'opérateur-trice de maintenance, BAP G, organisé par l'Université de Toulouse est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur PEZET Gilles - Président de la commission - Université de Toulouse

Madame SERRES Sylvie – Experte de la commission – Institut national polytechnique de Toulouse

Madame CHALVIDAL Sylvie – Membre interne de la commission – Université de Toulouse

Monsieur PLANCHON Hugues : Suppléant de la commission – Université de Toulouse

Article 2 : La Présidente de l'Université de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 27/05/2026

La Présidente de l'Université de Toulouse
Odile RAUZY